Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201297-20260310-D2026007-DE

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix-mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 6
Date de convocation : 5 mars 2026
Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire
M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;
Mme Anne-Marie LE GORJU, 2ème adjoint
Mme Catherine MONCOUQUT, Mme Elizabeth MOAL,
Mr Aurélien CHARRIERE

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth MOAL

Délibération n°2026-007

Objet : taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer les taux d'imposition de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2026 comme suit :

Taxe d'habitation	:	**10.83 %**
Taxe Foncière (bâti)	:	**34.72%**
Taxe Foncière (non bâti)	:	**74.96 %**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL ★ Côtes d'Armor 22810 ★